Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_171-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 41
Présents : 37
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Le Gonidec, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Cellier-Chenoir représentée par M. Règnault, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, Mme Lemoine représentée par M. Hervé,

Absents : M. De Gouvion Saint Cyr, M. Janvier

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_171_020_7.1 : Projet Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) territorialisé 2026-2027

Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des Cohésions Sociales, rappelle que le BAFA territorialisé est une démarche visant à organiser la formation BAFA au plus près des habitants afin de faciliter l'accès à l'animation volontaire et professionnelle sur le territoire.

Couesnon Marches de Bretagne dispose aujourd'hui d'un réseau important de services à destination de l'enfance et de la jeunesse : un LAEP, deux RPE, deux crèches, cinq accueils de loisirs et deux espaces jeunes. Comme de nombreux territoires ruraux et urbains, la communauté de communes est confrontée à des difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés pour assurer le fonctionnement de ces structures.

Cette situation engendre régulièrement des tensions dans l'organisation des services, limitant parfois les capacités d'accueil ou nécessitant le recours à du personnel non formé.

Afin de répondre à ces enjeux, Couesnon Marches de Bretagne souhaite reconduire l'expérience du BAFA territorialisé après une première édition menée entre 2024 et 2025, qui a permis à vingt stagiaires d'entrer en formation et à dix-huit d'entre eux de poursuivre jusqu'à la session d'approfondissement.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_171-DE

Le BAFA territorialisé constitue aujourd'hui un levier important pour :
- Former de nouveaux animateurs ;
- Favoriser l'emploi local des jeunes ;
- Renforcer les compétences des professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes ;
- Développer l'attractivité des métiers de l'animation.

Bilan de la première édition est le suivant :

La première édition du BAFA territorialisé a permis d'accueillir 20 stagiaires lors de la formation générale organisée en octobre 2024.

Les stagiaires provenaient majoritairement du territoire communautaire, avec une représentation de plusieurs communes de Couesnon Marches de Bretagne. La formation, dispensée par la FSCF Bretagne s'est déroulée dans de bonnes conditions à l'Espace Social et Culturel Commun Eugénie-Duval de Maen Roch.

Les retours des participants et des formateurs ont été très positifs. Les mises en situation réalisées dans les structures du territoire ont permis aux stagiaires de découvrir concrètement les réalités de l'animation et de créer des liens avec les équipes professionnelles.

La session d'approfondissement organisée en octobre 2025 a réuni 20 participants, dont 18 issus du groupe initial. Ce taux de poursuite témoigne de la pertinence du dispositif et de la motivation des jeunes engagés dans le parcours.

L'accueil des stages pratiques a toutefois mis en évidence plusieurs points de vigilance :

- Le nombre de stagiaires accueillis simultanément a parfois rendu l'accompagnement complexe pour les équipes ;
- Certains jeunes très peu expérimentés ont rencontré des difficultés d'intégration dans les espaces jeunes ;
- Plusieurs directeurs ont souligné la nécessité de privilégier davantage les stages pratiques en accueils de loisirs enfance ;
- Un accompagnement renforcé apparaît nécessaire pour certains stagiaires concernant les attendus professionnels (ponctualité, posture, implication).

Parmi les 20 jeunes ayant participé au BAFA territorialisé, 11 travaillent désormais au sein de nos structures à chaque période de vacances scolaires. Quatre autres ont effectué au moins une période d'animation dans l'une de nos structures. Enfin, cinq jeunes n'ont pas repris contact avec nos services pour candidater à des postes d'animation au sein de nos équipements.

Ces constats conduisent à faire évoluer l'organisation de la prochaine édition.

<u>Objectifs du projet</u>

Objectif général : contribuer au développement d'un vivier local d'animateurs qualifiés afin de répondre aux besoins des services enfance et jeunesse du territoire.

Objectifs opérationnels :

- Faciliter l'accès à la formation BAFA pour les habitants du territoire.
- Former de futurs animateurs susceptibles d'intervenir dans les ACM, les accueils périscolaires et les structures jeunesse.
- Professionnaliser les intervenants travaillant déjà auprès des enfants et des jeunes.
- Renforcer les liens entre les stagiaires et les structures du territoire.
- Favoriser l'insertion professionnelle et l'engagement des jeunes.
- Identifier le service jeunesse de Couesnon Marches de Bretagne comme ressource locale en matière d'animation volontaire.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_171-DE

La formation s'adresse :

- Aux jeunes à partir de 16 ans résidant sur le territoire ;
- Aux étudiants ;
- Aux demandeurs d'emploi ;
- Aux salariés de la communauté de communes, des communes ou associations souhaitant développer leurs compétences dans l'animation.

Afin de garantir un accompagnement de qualité tout au long du parcours, le nombre de places sera limité à **15 stagiaires**.

Modalités de recrutement :

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant :
- Une fiche de renseignements
- Une lettre ou note de motivation ;

Les candidats seront reçus lors d'un entretien de motivation conduit par un jury composé :
- Des directrices des accueils de loisirs enfance et jeunesse ;
- Du responsable du service jeunesse.

Cette démarche permettra de vérifier la motivation des candidats, leur disponibilité pour réaliser le parcours complet et leur connaissance des engagements liés à la formation BAFA.

Coût pour les stagiaires :

La participation financière demandée aux stagiaires est fixée à 250 € par session, afin de maintenir un coût accessible tout en favorisant l'engagement des participants dans la formation.

La CAF apporte une aide financière de 200 € par participant, sans condition de ressources, réduisant ainsi le coût restant à la charge des familles. De plus, les familles dont le quotient familial est inférieur à 700 € peuvent bénéficier d'une aide complémentaire de la CAF (jusqu'à 90% de prise en charge), permettant de diminuer davantage leur participation financière.

Organisation du parcours de formation

Formation générale

La session de formation générale sera organisée durant les vacances d'automne 2026.
Elle se déroulera à l'Espace Social et Culturel Commun Eugénie-Duval à Maen Roch.

Stage pratique

Chaque stagiaire bénéficiera d'un accompagnement pour la recherche et la réalisation de son stage pratique.
Une attention particulière sera portée à la répartition équilibrée des stagiaires entre les différentes structures du territoire.
Les accueils de loisirs enfance seront priorisés afin de favoriser une meilleure intégration des stagiaires et de répondre aux besoins identifiés par les directions.

Approfondissement

La session d'approfondissement sera organisée durant les vacances d'automne 2027.

Le thème de l'approfondissement sera défini en concertation avec les professionnels du territoire et l'organisme de formation.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_171-DE

Valorisation du territoire

Le projet sera construit avec les responsables enfance et jeunesse du territoire.

Des temps de présentation des structures communautaires seront proposés aux stagiaires afin de :

- Mieux connaître l'offre de services locale ;
- Faciliter les recherches de stage pratique ;
- Favoriser les recrutements saisonniers ou occasionnels.

Les responsables des structures pourront intervenir pendant la formation afin de présenter leurs missions et les opportunités d'engagement ou d'emploi.

Communication

La communication sera assurée conjointement par :

- Le service jeunesse ;
- Le service communication de Couesnon Marches de Bretagne ;
- Les communes membres ;
- Les partenaires institutionnels.

Complémentarité avec le dispositif d'aide au BAFA

Couesnon Marches de Bretagne maintient parallèlement son dispositif d'aide individuelle au BAFA permettant la prise en charge de 50 % du reste à charge de la formation en contrepartie de la réalisation du stage pratique dans une structure du territoire.

En 2024, 15 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

En 2025, 11 jeunes ont été accompagnés.

Ce dispositif demeure complémentaire du BAFA territorialisé puisqu'il permet aux jeunes dont les disponibilités ne correspondent pas au calendrier du parcours collectif d'accéder malgré tout à la formation.
Évaluation

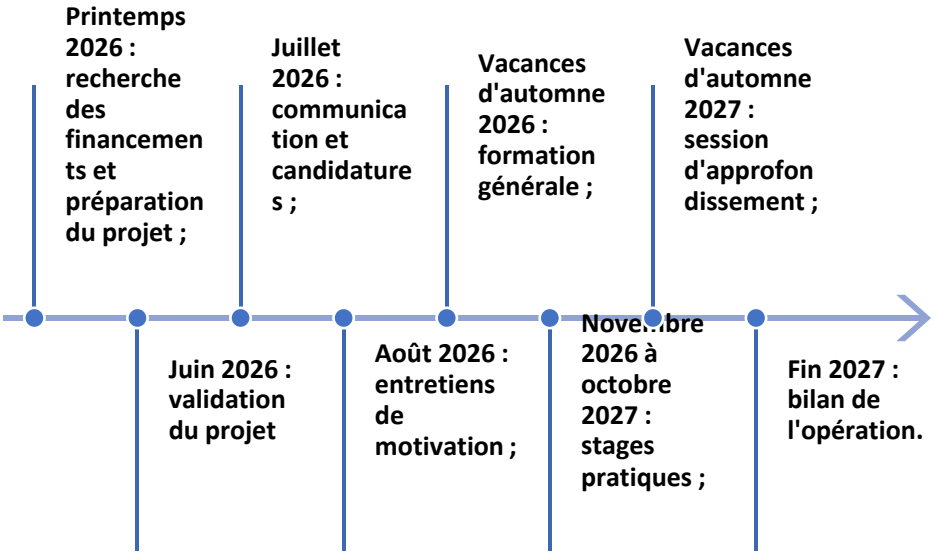
L'évaluation du projet reposera sur plusieurs indicateurs :

- Nombre de candidatures reçues ;
- Nombre de stagiaires retenus ;
- Taux de participation à la formation générale ;
- Taux de réalisation des stages pratiques ;
- Taux de participation à l'approfondissement ;
- Nombre de stagiaires recrutés dans les structures du territoire ;
- Satisfaction des stagiaires ;
- Satisfaction des équipes accueillant les stagiaires.

Un bilan sera réalisé à l'issue de chaque étape du parcours afin d'adapter le dispositif si nécessaire.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_171-DE

Calendrier prévisionnel



Territoire concerné : le projet concerne l'ensemble des quinze communes de Couesnon Marches de Bretagne.

Afin de garantir la qualité de l'accompagnement et de tenir compte des capacités d'accueil des structures pour les stages pratiques, la collectivité prévoit d'accueillir 15 stagiaires pour cette seconde édition du BAFA territorialisé.

Budget prévisionnel BAFA Territorialisé 2026-2027			
Dépenses		**Recettes**	
Organisme BAFA Session générale	3 825 €	Participation des stagiaires (session générale)	1 875 €
		Participation des stagiaires (session d'approfondissent)	1 875 €
Organisme BAFA Session d'approfondissement	3 825 €	Subvention SDJES Ille et Vilaine (Montant de l'aide à confirmer)	1 500 €
		Subvention CAF d'Ille et Vilaine (montant de l'aide à confirmer)	4 500 €
Achats matières et fournitures	500 €	Participation de Couesnon Marches de Bretagne	1 500 €
Rémunération du personnel	3 100 €		
Total dépenses	**11 250 €**	**Total recettes**	**11250 €**

Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des Cohésions Sociales :

- **De valider l'organisation du BAFA territorialisé telle que présenté ci-dessus ;**
- **De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à émettre les titres de recettes auprès des stagiaires correspondant au coût de la formation ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides correspondantes ;**
- **De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_171-DE

Vu l'exposé de Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des cohésions sociales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des cohésions sociales, telle que présentée ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE